Question 6

On page 19 of the RFSO, Table M2-1 – Project Summary Template includes the "Names of Resource(s) Utilized". Is the bidder required to list the names of <u>all</u> resources who worked on the project, regardless of whether they are a proposed resource in this bid?

Answer 6

Yes. The Offeror is required to list the names and role(s) of all the resources that worked on the project, to the best of their capability.

Question 7

For R2. Resource Qualification (Pages 22): Should the statement "The first two (2) CV's, that met...." Instead read "The first four (4) CV's, that met"? As my impression is that the 4 mandatory qualified CV's would carry across to be rated as well. If the statement is in fact correct can you explain the logic behind asking for a minimum of 4 qualified candidates but then rating only 2?

Answer 7

Please refer to Question and Answer 5.

Question 8

For R2. Resource Qualification (Pages 22 and 23) rating criteria a) through g): Please confirm that each of a) through g) refer to the cumulative experience cited across all of the first four CV's that meet the minimum qualification requirement. To be specific, that experience noted on any given CV is not relevant, rather only the net total experience as detailed across all of the first four CV's meeting the minimum qualification requirement.

Answer 8

Please refer to Question and Answer 5. The first two (2) CV's that meet the minimum qualifications as per M4 Proposed Resources, will be evaluated against R2 a) through R2 h), for a maximum of sixty (60) points – or, a maximum of thirty (30) points per resource.

Question 9

For R2. Resource Qualification (Pages 23) rating criterion h): Given 4 CV's are being rated can you please provide an example detailing which combination of the first four CV's meeting the minimum qualification need to exhibit the ability to provide Research Services in both official languages to obtain the full 5 point award (i.e. will all 5 points be awarded if one of the four meet this criterion?)?

Answer 9

Please refer to Question and Answer 5, and 8.

Question 10

For R2. Resource Qualification (Pages 23) rating criterion h): What evidence is to be supplied to support a claim of a resource meeting this criterion (i.e. Declaration, language proficiency certificate etc.)?

Answer 10

The Offeror is not required to provide proof of the proposed resource's Official Canadian Languages proficiency for R2 (h). A declaration on the resource's CV, confirming that the individual is able to provide all services and deliverables identified in the Statement of Work, in both Official Canadian Languages (English and French) is sufficient. In doing so, the Offeror certifies that, should it be issued a Standing Offer, the proposed resource will be able to perform the work resulting from a call-up against the Standing Offer, in either French or English, in accordance with AANDC's standards and guidelines, and to the satisfaction of the Project Authority or designate.

Question 11

For R1. Project Summaries (Pages 21 and 22) rating criterion d): What logic will be used in determining if the maximum 10 points are to be awarded if it is possible to obtain up to 2 points per project and 10 projects are being rated? Is the award logic simply that if at least 5 of the 10 projects fully meet the criterion all 10 points will be awarded regardless of whether or not the other 5 meet or fail to meet the criterion? Or rather will the points awarded across all 10 project summaries be added up to a maximum of 10 points?

Answer 11

Amendment No. 2

Question 12

Table M2-1-Project Summary Template (Page 19) paragraph 2: This paragraph notes that "up to an additional (5) additional projects submitted in excess of the required minimum will be evaluated within R1b of the Rated Criterion (Page 20) for the depth and breadth of experience of the Offeror...". Assuming 15 projects summaries are submitted, please confirm whether the highest rated 10 of the 15 submitted projects will be totaled to arrive at this point score or rather that the scores across all 15 are to be totaled? It is understood that in either case the maximum point score will be 20.

Answer 12

In this scenario, if all fifteen (15) Project Summaries included in the Offer meet M2, the scores across all fifteen (15) Project Summaries will be totaled, to arrive at the final score for R1 (b), up to a maximum of 20 points.

Question 13

Can a proposed resource be named in the bid of more than one entity?

Answer 13

Yes. Please also refer to Question and Answer 2.

Question 14

Regarding M2.4, can you please confirm that it is only necessary for 1 of the 10 proposed resources to be named in the project summaries?

Answer 14

Correct.

DOC - 1000169564 - Questions et Réponses 6 à 14

Question 6

À la page 22 de la DOC, le tableau O2-1 – Modèle de résumé de projet, comprend les "Noms des ressources utilisées". Est-ce que le soumissionnaire est tenu d'énumérer les noms de toutes les ressources qui ont travaillées sur le projet, peu importe si elles sont une ressource proposée pour cette soumission?

Réponse 6

Oui. Le proposant est tenu d'énumérer les noms et le(s) rôle(s) de toutes les ressources qui ont travaillées sur le projet, au meilleur de leur capacité.

Question 7

Pour C2, Qualification des ressources (page 26) : est-ce que l'énoncé "Les deux (2) premiers CV qui répondront...." devrait plutôt lire "Les quatre (4) premiers CV qui répondront"? Mon impression est que les 4 CV obligatoires qualifiés devront tous être cotés. Si l'énoncé est en fait exact, pouvez-vous expliquer la logique demandant un minimum de 4 candidats qualifiés mais ensuite seulement en coter 2?

Réponse 7

Veuillez vous reporter à la question et à la réponse 5.

Question 8

Pour C2, Qualification des ressources (pages 25 à 27) les critères de notation de a) à g): S'il vous plaît confirmer que chacun des critères de a) à g) se réfère à l'expérience cumulative citée dans l'ensemble des quatre premiers CV qui répondent aux exigences de qualification minimale. Pour être plus précis, cette expérience notée sur un CV donné n'est pas pertinente, mais plutôt l'expérience totale nette étant détaillée dans l'ensemble des quatre premiers CV qui répondent aux exigences de qualification minimale.

Réponse 8

Veuillez vous reporter à la question et à la réponse 5. Les deux (2) premiers CV qui répondent aux qualifications minimales tel qu'indiqué à C4 - Capacité des ressources, seront évaluées par rapport à C2, de a) à h), pour un maximum de soixante (60) points - ou, d'un maximum de trente (30) points par ressource.

Question 9

Pour C2, Qualification des ressources (page 27) le critère de notation h) : Étant donné que 4 CV sont cotés, pouvez-vous fournir un exemple décrivant en détail quelle combinaison des quatre premiers CV répondant aux qualifications minimales nécessaires devra avoir la capacité de fournir des services de recherche dans les deux langues officielles, afin d'obtenir le pointage maximal de 5 points (c'est-à-dire, est-ce que tous les 5 points seront accordés si seulement l'un des quatre satisfait ce critère?)?

Réponse 9

Veuillez vous reporter aux questions et aux réponses 5 et 8.

Question 10

Pour C2, Qualification des ressources (pages 27) le critère de notation h) : Quels éléments de preuve doit être fournie à l'appui d'une revendication d'une ressource qui satisfait ce critère (c'est-à-dire, une déclaration, un certificat d'aptitude linguistique, etc.)?

Réponse 10

L'offrant n'est pas tenu de fournir une preuve de la maîtrise des langues officielles du Canada pour C2 (h), pour la ressource proposée. Une déclaration sur le CV de la ressource, confirmant que la personne est en mesure de fournir tous les services et les produits livrables définis dans l'énoncé de travail, dans les deux langues officielles du Canada (anglais et français) sera suffisante. Ce faisant, l'offrant certifie que, si une offre à commandes lui était émise, la ressource proposée sera en mesure d'effectuer les travaux résultants d'une commande subséquente à l'offre à commandes, soit en français, soit en anglais,

en conformité avec les normes et lignes directrices de l'AADNC et à la satisfaction de l'autorité de projet ou du désigner.

Question 11

Pour C1. Résumés des projets (page 25) critère de notation d): quelle logique sera utilisée pour déterminer si le maximum de 10 points sera attribué s'il est possible d'obtenir jusqu'à 2 points par projet et 10 projets sont en voie d'être cotés? Est-ce simplement le fait que s'il y a au moins 5 des 10 projets qui satisfont pleinement ce critère, tous les 10 points seront accordés indépendamment de la question de savoir si les autres 5 satisfont ou ne satisfont pas ce critère? Ou est-ce plutôt que les points accordés à travers les 10 résumés des projets seront évalués jusqu'à un maximum de 10 points?

Réponse 11

Modification #2.

Question 12

Le tableau O2-1-Modèle de résumé de projet (page 22) paragraphe 2: Ce paragraphe note que "un maximum de cinq (5) projets additionnels présentés en sus du nombre minimum requis seront évalués au critère coté C1 b) (page 23) relatif à l'étendue et à l'ampleur de l'expérience de l'offrant...". Dans un cas où 15 résumés de projet sont soumis, veuillez confirmer si la plus haute cote de dix des 15 projets soumis seront additionnées afin d'arriver à ce pointage ou est-ce plutôt que le pointage de tous les 15 projets sera totalisé? Il est entendu que dans un cas comme dans l'autre, le pointage maximum sera de 20 points.

Réponse 12

Dans ce scénario, si tous les quinze (15) résumés de projet inclus dans l'offre rencontrent les critères pour O2, les cotes des quinze (15) résumés de projet seront totalisés afin d'arriver à la note finale pour C1 (b), jusqu'à un maximum de 20 points.

Question 13

Une ressource proposée peut-elle être nommée dans la soumission de plus d'une entité?

Réponse 13

Oui. Veuillez également vous reporter à la question et à la réponse 2.

Question 14

Concernant O2.4, pouvez-vous confirmer qu'il est seulement nécessaire qu'une des 10 ressources proposées soit nommée dans les résumés de projet?

Réponse 14

Vrai.